

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 056/2025

Nombre de conseillers	Séance du :	Mardi 16 décembre 2025
	Date de convocation :	Lundi 8 décembre 2025
	Date d'affichage du tableau :	Mardi 23 décembre 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Benjamin SEVESSAND,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Julien CARNOT

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - 413 :

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026

Selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une collectivité est en droit d'engager et de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ». Monsieur le Maire invite donc les conseillers à délibérer.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au Budget Principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	28 225 €
21	Immobilisations corporelles	36 630 €
23	Travaux en cours	410 600 €
273	Autres immobilisations financières	2 025 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le

Bescher
Lefebvre

ID : 039-213904139-20251216-056_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 057/2025

Nombre de conseillers		Séance du :	Mardi 16 décembre 2025
		Date de convocation :	Lundi 8 décembre 2025
		Date d'affichage du tableau :	Mardi 23 décembre 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures	
- présents	9		
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
- exclus	0		
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGE-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT			
Absents : Benjamin SEVESSAND,			
Pouvoirs :			
Secrétaire de séance : Julien CARNOT			
OBJET : BUDGET PRINCIPAL - 413 : Décision modificative n°4 : Augmentation de crédits pour l'intégration des dépenses d'études du projet Centre Village au chapitre 041 - Opérations patrimoniales			

Sur un projet, les dépenses d'études peuvent être intégrées au patrimoine si elles sont suivies de travaux, ce qui les rend éligibles au FCTVA (récupération de 16,404% du montant de la TVA).

Ainsi, une écriture budgétaire est à saisir cette année pour les études du projet Centre Village.

Pour ce faire, des crédits doivent être inscrits au chapitre 041 – Opérations patrimoniales en dépenses et recettes.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Recettes	2031/041	Frais d'études	+ 137 000.00 €
Recettes	2033/041	Frais d'insertion	+ 2 000.00 €
Dépenses	2313/041	Constructions	+ 139 000.00 €

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **APPROUVE** la DM n°04 telle que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Claude MERCIER


MUNICIPALITE DE LA PESSE JURA



Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le 29 DEC. 2025 Béner Levraud
ID : 039-213904139-20251216-057_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 058/2025

Nombre de conseillers	Séance du :	Mardi 16 décembre 2025
	Date de convocation :	Lundi 8 décembre 2025
	Date d'affichage du tableau :	Mardi 23 décembre 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGE-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Benjamin SEVESSAND,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Julien CARNOT

OBJET : AABLCC : Subvention communale 2026

Monsieur le Maire présente le courrier de l'association qui remercie la commune pour la subvention 2025 allouée et annonce la continuité des actions menées en 2026 avec la mise en valeur du Jardin du souvenir, la tenue de conférences sur la Résistance et la traditionnelle organisation du Rassemblement du Souvenir.

A ce titre, l'association reconduit sa demande de subvention communale de 300 €.

Les élus reconnaissent le travail des bénévoles, qui accueillent chaque année des scolaires ou les publics intéressés, et qui anime le territoire avec des expositions. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour **VALIDE** la subvention communale de 300 € à l'attention de l'AABLCC pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



REPUBLIC FRANCAISE
MAIRIE DE LA PESSE (Jura)

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 06/01/2026

ID : 039-213904139-20251216-058_2025-DE

Besoin
Levevoir

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 059/2025

Nombre de conseillers	Séance du :	Mardi 16 décembre 2025
	Date de convocation :	Lundi 8 décembre 2025
	Date d'affichage du tableau :	Mardi 23 décembre 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGE-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Benjamin SEVESSAND

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Julien CARNOT

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 966 :

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026

Selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une collectivité est en droit d'engager et de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ». Monsieur le Maire invite donc les conseillers à délibérer.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au Budget Principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
21	Immobilisations corporelles	950 €
23	Travaux en cours	8 500 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Claude MERCIER**



REPUBLIC FRANCAISE
MUNICIPALITE DE LA PESSE

Envoyé en préfecture le 06/01/2026
Reçu en préfecture le 06/01/2026
Publié le 06/01/2026
ID : 039-213904139-20251216-059_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 060/2025

Nombre de conseillers	Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :	Mardi 16 décembre 2025 Lundi 8 décembre 2025 Mardi 23 décembre 2025
- en exercice - présents - votants - absents - exclus	10 9 9 1 0	L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAVER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGE-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT Absents : Benjamin SEVESSAND		
Pouvoirs :		
Secrétaire de séance : Julien CARNOT		
OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 966 : Virement de crédits pour l'achat d'une crêpine pour le silo de la STEP		

Comme annoncé lors du précédent conseil un disfonctionnement du silo à boues de la STEP a été décelé à l'automne. Des devis ont été demandés à 3 entreprises. Seule la société SCIRPE a fait une offre pour le remplacement de la crêpine à hauteur de 3 790 € HT. Le matériel est en commande pour une intervention au plus rapide, car le silo est plein.

Cette dépense n'ayant pas été budgétée, il convient de virer des crédits du chapitre 23 – Travaux en cours (crédits inscrits pour les travaux sur les conduites) au chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Section d'investissement

Dépenses	2315/23	Installations, matériels et outillages techniques	- 3 800,00 €
Dépenses	21562/21	Matériel spécifique	+ 3 800,00 €

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour, **APPROUVE** la DM n°02 telle que présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le 29 DEC. 2025

ID : 039-213904139-20251216-060_2025-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 061/2025

Nombre de conseillers	Séance du :	Mardi 16 décembre 2025
	Date de convocation :	Lundi 8 décembre 2025
	Date d'affichage du tableau :	Mardi 23 décembre 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGE-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Benjamin SEVESSAND

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Julien CARNOT

OBJET : Agence de l'eau : Adoption du tarif du supplément de prix (contre-valeur) de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2024-25 du 4 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse portant fixation des tarifs de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Considérant que la redevance « pour prélevement sur la ressource en eau » est maintenue, mais que les redevances « pour pollution d'origine domestique » et « pour modernisations des réseaux de collecte » ont été remplacées, depuis le 1^{er} janvier 2025, par la redevance « sur la consommation d'eau potable » et par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part, et « des systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif :

Elle est facturée par l'Agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;

- Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- Le montant applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (c'est-à-dire la station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;
Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance) ;
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile ;
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit ;
- La **contrevaleur** de la redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement sous la forme d'un « *supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement* » et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé à 0,09 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif est estimé à 0,6.

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du « **supplément au prix du m³ facturé au titre de l'assainissement collectif** » précité.

Considérant que ce supplément au prix constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif, il doit donc être assujetti à la TVA au taux en vigueur si la commune / communauté de communes / communauté d'agglomération / métropole / le syndicat est assujetti à la TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix Pour ;

DÉCIDE :

- De fixer à 0,054 €HT /m³ le supplément au prix du m³ facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « *redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif* » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,

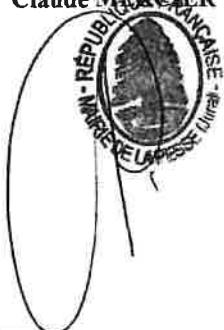
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le 06/01/2026

Berger
Levraud

ID : 039-213904139-20251216-061_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Commune de LA PESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 062/2025

Nombre de conseillers	Séance du :	Mardi 16 décembre 2025
	Date de convocation :	Lundi 8 décembre 2025
	Date d'affichage du tableau :	Mardi 23 décembre 2025
- en exercice	10	L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures
- présents	9	
- votants	9	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la
- absents	1	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire
- exclus	0	

Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGE-CHEVASSUS, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Absents : Benjamin SEVESSAND

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Julien CARNOT

OBJET : Travaux Centre Village : Réactualisation du plan de financement et autorisation de solliciter un emprunt

Monsieur le Maire annonce l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour les aménagements extérieurs d'un montant de 18 270 €. Il remercie Yolande GUYOTON, de l'équipe de maîtrise d'œuvre, qui a su produire les documents nécessaires pour rendre ce projet éligible. Par ailleurs, il informe de la notification reçue ce jour-même de la subvention du Département du Jura d'un montant de 178 515 €. Un courrier recommandé venait d'être envoyé pour réclamer une réponse du Président sur ce dossier déposé en 2024. Le Conseil Municipal peut donc prendre en compte le plan de financement réactualisé, qui permettra de solliciter les fonds LEADER et de décider du montant de l'emprunt à souscrire.

Ce plan de financement prend en compte les avenants signés. Il conviendra de rédiger un avenant à la convention de la communauté de communes pour réactualiser la participation sur le projet.

Les élus sont rassurés car ils peuvent enfin avancer sur les réflexions de l'emprunt. Le délai réponse du département a été pénalisant, obligeant la commune à financer le démarrage des travaux sur son fonds de roulement.

Par ailleurs, bien que le PNR du Haut-Jura soutienne le projet en l'ayant inscrit au programme des axes subventionnables, il faut espérer qu'il reste des fonds dans l'enveloppe LEADER pour le territoire.

Après discussions, le Conseil Municipal, avec 9 voix Pour,

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les organismes pour un emprunt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

BERGER REVERDIT

Publié le 15 JAN 2026

ID : 039-213904139-20251216-062_2025-DE

PLAN DE FINANCEMENT AU 16/12/2025

Dépenses

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le 16/01/2026
ID : 039-213994199-20751316-062-2025-DE

5 JAN. 2026

	Montant global HT	Part financement Commune La Pesse	Part financement CCHJSC
Rappel de la clé de répartition de la convention avec CCHJSC (hors aménagements extérieurs)	104 344 €	77 215 €	27 129 €
Assistance Maîtrise d'Œuvre	27 897 €	20 644 €	7 253 €
Bureau de contrôles (CT+SPS)	3 560 €	2 634 €	926 €
Diagnostic amiante avant démolition	5 750 €	4 255 €	1 495 €
Etude de sols G2 Pro	1 132 248 €	837 864 €	294 384 €
Marché travaux 12 lots	201 600 €	201 600 €	
Marché travaux Lot Aménagements extérieurs	12 110 €	12 110 €	
Assurance dommages ouvrage 0,80%			
TOTAL	1 487 509 €	1 156 321 €	331 188 €
Clé de répartition du total des dépenses (incluant aménagement extérieur) pour ventilation des subventions non fléchées		77.74 %	22.26 %

Subventions

	Statut	Acquise	208 952 €	59 847 €
DET R	Acquise	268 799 €		
CD 39	Acquise	178 515 €	138 769 €	39 746 €
FEADER	Sollicitée	300 000 €	233 206 €	66 794 €
Agence de l'Eau	Acquise	18 270 €	18 270 €	
	TOTAL	765 584 €	599 198 €	166 386 €

Autofinancement

Reste à charge

	721 925 €	557 124 €	164 801 €

Taux de subvention (acquise et sollicitée) sur le projet

Part d'autofinancement communal

51.47 %
40.28 %